L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres,

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 8 JUILLET.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Bureau du Percepteur du Revenu Intérieur des Etats Unis.—Premier District de la Louisiane.

NOUVELLE ORLEANS, 1er juillet 1865.

Conformément à la section 28 de l'acte intitulé "Acte pour pourvoir au revenu intérieur destiné à soutenir le gouvernement et à payer l'intérêt de la dette publique" approuvé le 30 juin 1864, amendé par l'acte du 3 mars 1865—avis est donné à tous ceux qui sont sujets à payer des taxes ou des droits, en vertu du dit acte, dans la partie du Premier District de Perception de la Louisiane, comprise dans la ville de la Nouvelle Orléans, que le percepteur du dit District a reçu, de l'assesseur du dit District, une partie de sa liste annuelle de perception, conformément à la dite section 28; que les débits sur la taxe annuelle dans le dit district d'assessment sur les licenses sont dus et doivent être payés; que le dit percepteur est son député se trouvera, pour la perception des dits droits ou taxes, à son bureau, à la Douane, de 9 heures à 3 heures, du 10 au 20 juillet 1865.

Tous ceux qui négligeront de payer, en personne ou par député le temps ci-dessus spécifié, les droits et les taxes annoncés ainsi qu'il est dit plus haut, seront sujets à payer dix pour cent de plus sur le montant desdits droits ou taxes.

Les billets des Etats Unis et des banques nationales sont seuls reçus en paiement des taxes.

CHARLES SMITH, Percepteur.
1er juillet—au 10

Septième, Huitième et Neuvième Ward.

TAXE DIRECTE DES ETATS-UNIS.
Commission de la taxe directe des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane.

Bureau, rue de la Commune, No 186,
Nlle Orléans, 5 juin 1865.

LE TABLEAU DES TAXES de Septième, de Huitième et de Neuvième District représentant les Paroisses d'Orléans est achevé; les taxes prélevées par les dites wards, en vertu d'une loi du Congrès, intitulée "Acte pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés et pour d'autres fins," et à été approuvée le 7 juin 1862—devront être payées au bureau No 186 de la rue Commune, Nlle Orléans, dans les soixante jours qui suivront le SIX JUIN 1865.

Tous les terrains ou morceaux de terre situés dans les limites du dit District et sur lesquels les taxes n'auront pas été payées dans les dits soixante jours, seront forfaits au profit des Etats-Unis. M. H. Vandenbroek est autorisé à recevoir les taxes pendant trente jours, à partir de notre date, au bureau de percepteur de taxes de paroisse, à Algier. On pourra acheter vente pour le dites taxes à ce bureau.

S. M. SANDALL,
GEO. W. AMES,
M. F. BONZANO,
Commissaires de la taxe directe des Etats-Unis pour la Louisiane.

Pour copie conforme, K. S. DERICKSON,
—8 juin

TAXE DIRECTE DES ETATS-UNIS.
Commission de la taxe directe des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane.

Bureau, rue de la Commune, No 186
Nouvelle-Orléans, 17 juin 1865.

LE TABLEAU DES TAXES de la rive droite du fleuve Mississippi est achevé. Les taxes prélevées par la dite rive, en vertu d'une loi du Congrès, intitulée "Acte pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés et pour d'autres fins," et à été approuvée le 7 juin 1862—devront être payées au bureau No 186 de la rue Commune, Nlle Orléans, dans les soixante jours qui suivront le VINGT JUIN 1865.

Tous les terrains ou morceaux de terre situés dans les limites du dit District et sur lesquels les taxes n'auront pas été payées dans les dits soixante jours, seront forfaits au profit des Etats-Unis. M. H. Vandenbroek est autorisé à recevoir les taxes pendant trente jours, à partir de notre date, au bureau de percepteur de taxes de paroisse, à Algier. On pourra acheter vente pour le dites taxes à ce bureau.

S. M. SANDALL,
GEO. W. AMES,
M. F. BONZANO,
Commissaires de la taxe directe des Etats-Unis pour la Louisiane.

Pour copie conforme, K. S. DERICKSON,
—8 juin

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.—Juillet 1865.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

A	Lamarque, Jean Marie
Ameline, Emile Alexandre	Lasse, Mme Vve, née Marie Fresnay
Armand, J. Mme	Laurencheet, François
B	Langlé,
Bertin, Guillaume Charles	Lamolle, Auguste
Michel Jean Baptiste	M
Bess, Barthelemy	Mayo, E. Mme
Bapiste, François	Maseno, Philippe
Bonnet, A.	Michel, François
Borie, Michel	P
Bontemps, Joseph Françoise	Pujol, Lazare, Jeanne
Bridis, Edouard Jean Baptiste	Pelissy, Dujfard
Bond, Jean Baptiste	Petit, Etienne
C	Poque, Etienne
Cognasse, Auguste	Portelo, Jean Marie
Chapter, C.	Pigeon, Louis Frédéric
Cuvillier, Michel	Poiet, Mme Vve, née Hénriette
Chéminion, François	Poyard, Mme, marchande de nouveautés
Coqtilla Anselme	R
D	Rogeau, Pierre Auguste
Debar, Edouard	Reffuis, Jean Ferdinand
Defis, E.	Ripon, Jean Baptiste
Debat, Gabriel Achille	Rarete, Jean Baptiste
Dupuy, Julie Mlle	Mme veuve
Duisbon, Jean	S
Duran, Jean Marie	Specht, Adolphe, menuisier
De Montmarte de Lousy	Serot, Jean
Demay, Marie Rose, Mlle	Stephany, Adrien
Duncan, Kennedy	Sarné, Baptiste
De Mailly	Sadre, Pierre
F	Sambuc, symphonie, harpiste
Figarol, Jean Pierre	T
Fernane, Michel	Tourte, Jean Bernard
Fouldi, Mme, née Marray	V
G	Veron, Eugène
Gumbel, Charles	
Guaynard, Honoré	
L	
Letrelle, Alexandre, coiffeur	

La chancellerie de ce consulat de France, dans l'angle des rues Magazine et Natchez, est ouverte tous les jours (les dimanches et décomptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

6 juillet

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE,

Au coin des rues Camp et Gravier.

ONZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes pour l'année expirée le 30 février 1865..		$229,713 68
Savoir—primes d'ouragan	153,091 88	
do de mer	43,912 00	
do de rivières	15,707 97	
		$206,711 85
En mains, primes remboursées	$3,026 91	
do primes non déterminées	31,769 09	
		$34,796 00
Montant net des primes		$194,414 84
Forme payées, savoir:—		
Fermes d'Orléans	$28,201 36	
do sur mer	85,312 27	
do sur rivières	2,540 20	
	$116,041 73	
Taxes et revenu intérieur	$15,561 28	
Remorquage, frais, &c. imputé en outre	24,979 06	
		$137,582 07
Balance		$71,814 97
Six pour cent d'intérêt sur des certificats de scrip non payés		30,000 00
Surplus net		41,807 97
Montant net des primes		$193,414 84
A déduire—montant ne participant pas au dividende		30,000 00
Montant net des primes participant		$163,414 84

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Fixed on mortgages Secondes	$43,700 00
Fixed on hypothèque Premières	$30,700 00
Fixed on bons de la ville et autres bons	101,000 00
Fixed on actions de banques	65,000 00
Fixed en scrip de la Compagnie	84,300 00
Montants	
Prêts garantis par des valeurs	101,767 00
Effets	96,150 00
Primes en voie de perception	68,302 00
Dimes non soldés dans la Compagnie	45,722 00
Bic enfants	34,300 00
Total	$669,441 00

Le conseil tablera sur une copie tirée des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président,
L. P. SEVIN, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.

Assermenté et souscrit par devant moi, ce 31 mars 1865.
SAMUEL MYERS,
Deuxième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du 1 mai prochain et un dividende de dix pour cent de scrip de vingt cinq pour cent sur la montant des primes participant pour l'année expirée hier soir et il sera émis des certificats pour le dit dividende à partir du 1er juillet prochain.

CHARLES BRIGGS, Président.
A GARRIGUES, Vice Président.
J. F. SEVIN, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Chas Briggs,	E. Cromer,
Ant. Dauphin,	Alex Montgomery,
Geo A. Hendrick,	Chs Lesley,
A Bringier,	J. Vivien,
Marcus Pilsbury,	John R. Maxwell,
Edmond Richardson,	A F Avegno,
F Lafontaine,	A F Perkins,
A E Montgomery,	H H Rowell,
Alfred Kenny,	E J Viosca,
G W Ingraham,	Alfred Hawkins,
Chas W Duncan,	C G Fabacher,
E F Greenleaf,	Chas Wheeler,
F W Normandin,	F A Lafitte,
Jas Lawrence,	J. R. Bowen,
S. W Cannon	E. Pilsbury,
Charles Watson.	E Hingston,

Wm Penny,
Il sera en loi mai-on : 1 2.

POSTON & ST RAIN MAIL ROAD

SPRING AND SUMMER ARRANGEMENT.

Post to and from the Lakes once day 25 cents. To and from Shreveport Monday, 25 cents each way.

ON and after SATURDAY, 1st April, 1865, the following DEPARTURE OF CARS.

FROM CITY END. FROM LAKE END.

4 o'clock, A. M., leaves car.	5 o'clock, A. M. office leaves.
5½ " " "	6½ " " "
7 " " "	8 " " "
8½ " " "	9½ " " "
10 " M. " "	11 " P. M. " "
1 " P. M. " "	2 " " " "
3 " " " "	4 " " " "
5 " " " "	6 " " " "
7 " " " "	8 " " " "
9 " " " "	10 " " " "
11 " " " "	12 " " " "

☞ Passengers for Monthly Station must make application prior to the departure of the train.

1 PASTON & T. Superintendent.

Notice to the Public and to the Trade.

THE undersigned, having purchased the entire stock of the late firm of Bell & Co., consisting of Paints, Oils, Glass, Putty, Varnish, Brushes, &c., and having added thereto a large and well selected assortment of the same articles, is now prepared to offer to the trade and to the public generally, at the old stand of the late firm, No. 73 Camp street, a stock of goods unsurpassed in this city for quality and cheapness. Orders solicited and promptly attended to.

W. P. BELL.

Emprunt 7-30

DES ETATS UNIS.

TROISIEME SERIE.

$200,000,000.

Avec l'autorisation du Secrétaire du Trésor, la soussigné agent général pour la vente de sécurités des Etats Unis [illegible] en souscription ouverte dans tout le Trésor, portant sept et trois dixièmes pour cent d'intérêt par an et connues sous le nom de

Emprunt 7-30.

Ces BILLETS portent à la date du 15 août 1865, seront dûs payés à trois ans de cette date en monnaie courante ou peuvent être convertis, au gré du porteur en

Bons 6-20 des Etats Unis

Portant six pour cent d'intérêt en or

Ces bons sont maintenant la prime et comme tous les bons du Gouvernement sont exempts de taxes D'ETAT, de COMTE et de MUNICIPALITES—CE QUI AJOUTE DE UN A TROIS POUR CENT PAR AN A LEUR VALEUR. Souvent l'impôt prélevé sur d'autres placements. L'intérêt se paie semi-annuellement en espèces sonnantes à chaque office, auquel ces, on peut échanger les billets à moins qu'on ne préfère le recevoir à un bonjour ou à une banque quelconque.

L'intérêt à 7 30 pour cent s'élève à

Un cent par jour sur un billet de	$50.
Deux cents par jour sur un billet de	100
Dix cents par jour sur un billet de	500
Vingt cents par jour sur un billet de	1000
Une piastre par jour sur un billet de	5000

Les Billets de toutes les dénominations indiquées sont fournis sans délai après la réception de la souscription.

Les billets de cette troisième série sont de la même sorte et ont les mêmes privilèges que les sept trente déjà vendus et émployé par le gouvernement et réservé le droit de payer PRINCIPAL en or à 6 pour cent ou bien de 7s 10 en monnaie courante. Les souscripteurs cadet vont, en conservant, l'intérêt en monnaie courante jusqu'au 15 juillet.

La livraison des billets de cette troisième série de sept trente commencera à partir du 1er juin; elle se fera pro rata pour et continuera sans interruption après cette date.

Le léger changement introduit dans les conditions de cette troisième série ne se rapportera qu'à l'intérêt. Le capital sera en or, s'il est fait, déplacement à l'intérêt en monnaie courante de tous le plus élevé.)

Le retour aux paiements en espèces fait d'ont admis seulement que le gouvernement se prévaudra de l'option d'acquitter l'intérêt en or) réduirait si généreusement le taux réel des prêts que les habitants faits avec ces pour cent en or équivaudraient à ceux qui auraient été faits avec sept et trois-dixièmes pour cent en monnaie courante. C'est

Le seul emprunt sur le marché

Offert en ce moment par le gouvernement et un grand avantages en font

Le grand prêt du peuple.

Il y a maintenant sur le marché moins de $300,000,000 de l'emprunt qu'on achète à la banque. Ai lieu ce sont des souscripteurs qui se présentent sans pris dans la soixantaine jours ; ne billets sont émis aussi vite après à peine, ainsi qu'il en a toujours été à la chaîne des souscripteurs à l'autre extrémité.

Afin que les citoyens de chaque ville et de chaque section du pays aient la facilité de souscrire à l'emprunt, les Banques Nationales les Banques d'Etat et les banquiers de toutes les parties du pays ont décidé qu'ils recevraient les souscriptions au pair. Les souscripteurs auront aussi toutes les facilités qui leur conviennent et qui seront compatibles de la livraison des billets qu'on leur demande.

JAY COOKE,
Agent pour la souscription,
No 114, South Third street, Philadelphie.

16 mai—3

Compagnie d'Assurance contre les risques de mer et de rivières.

L'UNION

de la Nouvelle-Orléans.

Huitième dividende annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, établie ainsi que l'exigent la loi et ses chartes.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1865 :

Primes sur les risques d'ouragan		$76,541 05
do do de mer		2,443 39
do do de rivières		52,702 39
		$131,686 83
En mains, primes remboursées		6,191 00
Primes non expirées le 30 juin 1865		$125,495 83
		57,021 41
		$68,474 41

Forme payées dans la même période, savoir :

Fermes par les bureaux	$12,186 71	
do sur les rivières	14,240 00	
do sur les mers	19,798 70	
		$46,225 41
Total des primes		68,147 00
Ré-assurances	8,377 75	
Dépenses et intérêt sur scrip	31,304 19	
Commissions et courtages		
Taxes et Revenu Intérieur	14,182 18	
Salaires pour remboursés	17,760 66	
Dépenses, appointements, &c.	24,272 30—	134,709 88
		$65,559 12

Ajoutez montant suit :

Billets de capital	$50,000 00
Prêts garantis par hypothèques	75,000 00
Prêts personnels	22,100 00
Fermes par primes	22,300 00
Banques, bons et actions	22,000 00
Intérêt accumulé payable	2,000 00
Intérêt accumulé non payable	1,000 00
Comptes individuels pour primes	27,000 00
Propriété simulaire	2,000 00
	322,400 00
	$387,959 12

Le conseil tablera sur une copie tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président,
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans

Assermenté et souscrit par devant moi, ce 12 mai 1865.
JOSEPH MEUNIER,
Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de dix pour cent sur le montant du capital pour cent sur le montant du stock payé) payable pour cent de ces dividendes sera payable à la vente sera payé en argent de ce jour. Les certificats de scrip seront émis pour les primes payés SIX pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés.

A. CHIAPELLA, Président,
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
DIRECTEURS.

Jno J Adams	F Bourges
J H Hyams,	C Kohn,
J Gelpcke,	Jos Degoyon,
F Commagere,	A Bringier,
L F Conino,	J J Fernandez,
W. B. Schmidt,	A Cuvillier,
M—f—	A Chiapella,

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans:

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte la Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1864		$67,761 00
Savoir—primes d'ouragan	$211,438 76	
Primes de mer	21,295 00	
Primes risques de rivières	5,222 15—	$238,025 91
Total des primes		$305,786 91
Perdus—Primes non expirées le 31 décembre 1864	$70,761 00	
Primes remboursées	1,250 00	$ 71,999 00
Montant net des primes		$234,026 91
Primes payées—Sur les risques d'ouragan	$19,288 00	
Sur les risques de mer	15,294 84	
Sur les risques de rivières	10,000 00	
		$44,582 84
Taxes de revenu intérieur, de l'Etat et de la ville	18,972 22	
Remorquage	3,000 00	
Dépenses pour compt. courant	2,000 00	
Intérêt sur scrip, 1863, 1864, 1865	34,747 75—	107,727 97
		$136,309 81
Balance		$97,717 10
Montant net des primes	$234,026 91	
Montant net des primes participant	$117,013 45	
Total		$351,040 36

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'en ce moment, sont les 12 premiers jours de juillet, les soussignés, membres du conseil d'administration de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans, ont dressé l'état ci-dessus de la situation de la dite Compagnie, et que les faits y énoncés sont véritables et exacts au meilleur de leur connaissance et croyance.

JOSEPH MEUNIER,
Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de dix pour cent sur le montant du capital payé,